

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

VU l'arrêté n°2021-330 en date du 26 février 2021 portant établissement des lignes directrices de gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels ;

Considérant que l'intéressé est lauréat de l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe ;

Considérant que la commission interne de changement de grade au sein du service départemental d'incendie et de secours de la Vienne s'est réunie le 22 mai 2025 ;

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe au titre de l'année 2025 est arrêté comme suit :

Nom-Prénom
FOURNIER Julien

Part respective des femmes et des hommes

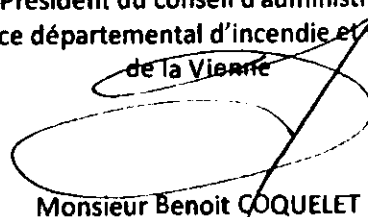
Effectif considéré	Répartition	
	Homme	Femme
Promouvable	1	0
Inscrit	1	0

Article 2 : Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R421-5 du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Le recours juridictionnel pourra également être déposé directement sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Article 3 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Vienne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Vienne



Monsieur Benoit COQUELET